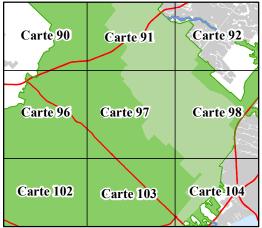
ceinture de verdure





Les renseignements figurant sur cette carte ont été compilés de diverses sources. Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toutefois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes ni servir de guide de navigation.

Les limites des zones de peuplement reflètent les renseignements fournis par les municipalités pertinentes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement (villes/villages et hameaux de la ceinture de verdure, veuillez consulter la municipalité concernée.

Source de renseignements :

Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales, du ministère des Richesses naturelles et des Forêts et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Projection: MTU zone 17 NAD83

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017

* Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.





